



COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mardi 26 janvier 2010

COMPTE RENDU

Présents :

MM. Isaure d'ARCHIMBAUD (CGPME 75), Marie-Jeanne BAZIN (CGPME Pays-de-Loire), Sandrine BOURGOGNE (CGPME), Christine CHALLE (CNPA), Ralitzza DIMITCHEVA (FEDEREC), Laure-Anne MARTINET (CNPA branche recycleurs), Isabelle PERRU-POUPON (FEP), Sylvie RASPILLERE (CICF), Chantal RICARDEAU (UNIC), Brigitte THIECK REGAL (CGPME 75).

MM. Fabrice ACCARY (FNTR), Vincent BALDY (AFT-IFTIM), David BAZERGUE (FNDPL), Guillaume de BODARD (Président de la CEDD), Jacques CRESCENZO (FENACEREM), Philippe FRANCOIS (CGPME 24), Vincent GILLET (AFNOR), Manuel HAMEL (CGPME 68), Charles-Benoît HEIDSIECK (Le Rameau), Joël LECORNET (CGPME 94), Florian MASSEUBE (CGPME), Patrick MARTIN (CGPME 91), Jean-Pierre MOLIA (FNECI), Jean-Baptiste RICHARD (DLR).

Excusés :

MME. France de BAILLENX (FIM), Gabrielle DELONCLE (CGPME 34), Anouk DEQUE (CGPME 31), Cécile FELZINES (CGPME 78), Carole LE BRETON (EDF).

MM. Arnaud BERGER (Banques populaires), Igor BILIMOFF (FEDEREC), Brice BLANCARD (FPS), Jean-Daniel CAILLET (CGPME 33), Charles COUPPE (CGPME Corrèze), Daniel GRASSET (AFT-IFTIM) Eric HARBULOT (CGPME Meuse), Jean-Pierre HUBERT (CGPME 77), Pierre JESSEL (Confédération des poissonniers), Jean-Raymond LEMOINE (Armateurs fluviaux), Bernard MASSAS (UCAPLAST), Guy-Franck MERLO (ADEME), Cyrille SOUCHE (CGPME 84), Etienne de VANSAY (CGPME94), Patrice VERET (FNDMV), Mickaël ZENEVRE (CGPME Lorraine)

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. de Bodard, Président de la Commission Environnement et Développement Durable (CEDD), passe la parole à S. Bourgogne pour la présentation de l'enquête Environnement et Développement Durable auprès des adhérents de la CGPME. Il indique que les résultats de cette enquête permettront de tracer les grandes orientations à donner aux travaux de la CGPME pour 2010.

1. Présentation des résultats de l'enquête « environnement et développement durable » :

Cette enquête a été réalisée auprès des Unions territoriales et des branches professionnelles, adhérentes à la CGPME **43 réponses** ont été reçues dont **24 des branches professionnelles** et **19 des Unions territoriales**. Les résultats dégagent de nettes tendances dans l'appréhension de l'Environnement et du Développement Durable.

- a. Le traitement de l'environnement et du développement durable dans les organisations :

Dans leur grande majorité, les adhérents (branches et territoires) traitent des sujets d'environnement et de développement durable. Cependant, il est à noter qu'un cinquième des Unions territoriales ne traitent pas de ces questions. Les raisons portent sur trois points :

- Le manque d'informations ;
- Le manque d'accompagnement ;
- Un investissement trop coûteux.

Pour autant, aucun adhérent ne souligne le manque d'intérêt pour ce sujet. C'est pourquoi, il est nécessaire de poursuivre des actions permettant d'accompagner l'ensemble des unions territoriales à s'engager dans une politique d'environnement et de développement durable.

A contrario, lorsque les unions territoriales et les branches professionnelles s'investissent dans les questions de développement durable et d'environnement, les priorités varient en fonction des trois piliers du développement durable :

- Au niveau environnemental, les réponses sont les mêmes pour les deux structures :
 - La réduction de la consommation d'énergie ;
 - Recyclage des déchets ;
 - Utilisation de produits recyclés.
- Au niveau économique, les angles de traitement sont différents suivant les unions ou les branches :

Unions territoriales	Branches professionnelles
1. Recherche, développement, innovation ;	Prévention des risques ;
2. Préventions des risques ;	Management de la qualité ;
3. Management de la qualité ;	Politique d'achats responsables ;
4. Politique d'achats responsables.	Recherche, développement, innovation.

- Au niveau social, comme pour le niveau économique, les angles de traitement sont différents suivant les unions ou les branches :

Unions territoriales	Branches professionnelles
1. Politique de motivation des salariés ;	Information et formation des salariés ;
2. Recrutement diversifié ;	Santé environnementale ;
3. Information et formation des salariés ;	Politique de motivation des salariés ;
4. Santé environnementale.	Recrutement diversifié.

- b. La mise en place des actions par les organisations :

Pour la mise en place de ces actions, branches professionnelles et unions territoriales ont créé des **réunions thématiques**, **une commission**, voire un **partenariat**. Les branches professionnelles sont très attentives contrairement aux unions territoriales à la création d'une **veille réglementaire** à l'attention de leurs adhérents.

A la question de savoir si les PME ont leur place dans le **développement durable**, l'enquête montre qu'il est évident que l'environnement est **un marché porteur** pour le futur. De même, pour la croissance verte comme opportunité de sortie de crise et de développement économique, les réponses sont majoritairement positives. Il existe cependant quelques prudenances quant à cette affirmation. Pour certains, la croissance verte peut aider au développement économique mais pas à la sortie de la crise.

Quelles bonnes pratiques en faveur de l'environnement ont été développées par les entreprises ? M. Guillaume de BODARD souligne que les unions territoriales semblent en retard sur cette sensibilisation. En effet, un peu plus de la moitié seulement connaît des opérations d'action ou de bonnes pratiques en faveur du développement durable alors que les branches professionnelles sont au courant à plus de 90%. Les exemples sont nombreux : création d'écolabels, tri sélectif, Charte « bâtir avec l'environnement », développement de matériaux plus légers, tri des déchets, construction HQE, formation à l'éco-conduite, achat de produits d'entretien bio, véhicule aux normes euro 4 et 5, création de fondations...

- c. Le partenariat CGPME/ADEME :

En 2007, la CGPME et l'ADEME ont signé un **partenariat**. Alors qu'une communication avait été réalisée, plus de la **moitié** des unions territoriales ne connaissent pas ce partenariat (+60%) ; 2/3 des branches professionnelles en connaissent l'existence.

Quant à savoir si les unions territoriales ont des contacts avec l'ADEME régionale: une sur quatre en ont, et pratiquement une sur deux pour les branches professionnelles.

Quelles sont les raisons de cette désaffection ? C'est là tout l'objet de la convention ADEME-CGPME : sensibiliser les UT et à travers elles les entreprises et faire émerger via des projets et des actions à développer une démarche de développement durable.

d. Vos actions et les actions à entreprendre par la CGPME :

Sur la question relative à l'intégration du développement durable dans la gestion et le management des organisations, en grande majorité cela est réalisé. Les raisons de cet engagement est différent :

- L'image de l'organisation et l'engagement du dirigeant ;
- La satisfaction de l'adhérent ;
- La prévention des risques ;
- La motivation des permanents ;
- Le respect de la réglementation.

Concernant les domaines dans lesquels la CGPME doit porter ses actions en priorité :

- La fiscalité environnementale ;
- La maîtrise de l'énergie ;
- RSE et les déchets.

Concernant les moyens :

- Lobbying ;
- Information / formation (lettre DD) / sensibilisation ;
- Soutien financier ;
- Structuration des réflexions et des moyens ;
- Veille réglementaire.

En réaction à cette enquête, Mme Bazin (CGPME pays-de-Loire) souligne la difficulté des entreprises à trouver des financements pour développer des projets. Les chefs d'entreprise sont peu informés et de leur côté, les unions territoriales connaissent encore mal les possibilités qui sont offertes aux PME. Les actions de l'ADEME sont encore peu ou mal identifiées.

M. de Bodard souligne que l'ADEME a pris conscience qu'une approche plus directe des entreprises était nécessaire pour les sensibiliser et les informer de ses offres pourtant diversifiées. Jusqu'à maintenant les contacts de l'ADEME étaient davantage ciblés vers les grandes branches professionnelles évoluant dans le champ de l'environnement. Aujourd'hui, et c'est l'un des buts du partenariat CGPME-ADEME, il est nécessaire de développer les échanges avec l'ensemble des branches adhérentes de la CGPME et à travers elles avec les patrons de PME.

M. de Bodard mentionne à cet égard la participation de l'ADEME à Planète-PME et le rapprochement de l'évènement ADEME, intitulé « PM4E », de la journée CGPME au Palais des Congrès à Paris.

2. Élaboration du programme de travail de la CEDD pour 2010 :

Suite cette présentation, il a été décidé de développer les thématiques suivantes sous la forme de groupes de travail:

1. Groupe de travail sur la labellisation et la RSE;
2. Groupe de travail sur l'énergie ;
3. Groupe de travail sur les clauses environnementales et les marchés publics ;

Par ailleurs, deux sujets sont également évoqués comme centraux dans le cadre du Grenelle : l'affichage et l'étiquetage environnemental ainsi que la formation. Ces deux thématiques étant par ailleurs déjà suivis dans le cadre de groupe de travail (étiquetage avec la plate-forme de l'AFNOR et l'ADEME par exemple), il est proposé d'organiser deux séances d'information qui seront prochainement programmées.

D'autres thématiques ont été évoquées sur lesquelles une réflexion pourrait également être développée ultérieurement : financement solidaire, handicap, éthique, aides et accompagnement.

Ce programme n'exclut pas tout autre sujet ou action d'actualité. L'ensemble des participants a accepté ce programme de travail. L'organisation des groupes devrait se prochainement pour débiter les travaux.

3. Point sur les dossiers d'actualité :

- RSE : l'Observatoire pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) a réalisé, à la demande du gouvernement suite au Grenelle, un site internet d'informations sur le reporting RSE. Ce site, qui devrait être lancé officiellement en février, sera également destiné aux PME. La CGPME en est partie prenante et figure au sein de son comité de pilotage et d'orientation.

- Ecofolio : S. Bourgogne présente la nouvelle notice d'EcoFolio sur la prochaine campagne de déclaration. La CGPME a été associée à l'élaboration de cette notice pour informer et sensibiliser les entreprises. A cette occasion, S. Bourgogne souligne que la CGPME a milité pour une baisse de la TGAP de 910 euros à 120 euros. Cette demande a été entendue et la loi de finances rectificative pour 2009 a adopté cette diminution ainsi que le relèvement de 0,5 à 5 tonnes du seuil d'exigibilité de l'éco-contribution et de la Taxe générale sur les activités polluantes. Le problème de la double imposition est soulevé : la TGAP sur les imprimés et la taxe sur la publicité. Sur ce dernier point, il est rappelé l'envoi d'un document de la CGPME aux adhérents.

- La taxe carbone : le texte devrait être présenté après les élections régionales, il ne sera pas inséré dans une loi de finance ou une loi de finance rectificative mais bien dans un véhicule législatif à part entière ;

- Plan de mobilisation pour les emplois verts : la note de synthèse présente les secteurs qui vont embaucher d'ici 2012, il est à noter qu'il s'agit d'un « verdissement » d'emplois déjà existants. Il n'y aura que peu de nouveaux emplois. Les problèmes relevés sont ceux du manque de formation aussi bien initiale que continue. M. de Bodard interviendra dans l'atelier « Croissance verte : quels enjeux pour les territoires ? » lors de la Conférence nationale qui présentera les propositions du gouvernement sur ce sujet.

4. Questions diverses :

- ✓ Fiche pratique : Dorénavant une fiche pratique sera préparée tous les mois sur un sujet d'actualité ou une thématique traitant des questions environnementales et de développement durable. La première fiche était consacrée au Sommet de Copenhague, la deuxième traitera la notion de

développement durable. La prochaine fiche sera consacrée au partenariat avec l'ADEME.

✓ Transposition de la directive Déchets :

Mme Ralitza DIMTCHEVA (FEDEREC) fait un point sur ce texte en indiquant qu'un groupe de travail a été mis en place pour répondre à des questions majeures (ex. la transposition des définitions), des questions qui impacteront par ailleurs fortement des domaines plus larges que celui de l'environnement. L'harmonisation des définitions en matière de déchets pourra avoir en effet des répercussions en termes de fiscalité, mais également sur le code général des collectivités territoriales. Des pistes de rédaction doivent être dégagées pour les textes de transposition. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre la transposition des éléments obligatoires de la directive d'une part, et la mise en œuvre des possibilités ouvertes par le texte communautaire d'autre part. Le MEEDDM a souligné que l'avis des organisations syndicales sera entendu à chaque étape du processus. En particulier, les organisations pourront s'exprimer quand le CND rendra son avis. De plus, de nouvelles consultations seront organisées après la conclusion rendue par le CND, à l'occasion de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires.

Le Ministère a proposé un calendrier resserré: une réunion toutes les deux semaines entre janvier et la fin du mois de mars.

Calendrier des travaux :

- Réunion du 8 janvier - présentation des attentes de chaque organisation des enjeux de cette directive pour leurs activités respectives. La DGPR a présenté un état d'avancement des travaux de comitologie.
- Réunion du 19 janvier- transposition de l'article 3 de la directive (définitions), de l'article 5 (sous-produits) et de l'article 6 (fin du statut de déchet) et la hiérarchie des déchets. Présentation du projet de décret transposant les articles 2, 3, 4 et 5.
- Réunion du 2 février: fin de la discussion sur les définitions et la sortie du statut de déchet, transposition de l'article 5 (sous-produits), transposition de l'article 4 (hiérarchie des déchets).
- Réunion du 16 février : fin de la discussion sur les sous-produits et la hiérarchie, transposition des articles sur la responsabilité (article 15 + discussion sur la définition de détenteur) et sur les exclusions (article 2),
- Réunion du 9 mars : fin de la discussion sur la responsabilité et les exclusions, transposition des articles sur les déchets dangereux et les huiles usagées (articles 7, 17 à 21).

✓ Mandats : un point rapide est fait sur les mandats les plus récents.

- ✓ Groupe du CNC sur les allégations environnementales : Isaure d'Archimbault (CGPME 75), NONA Barazer (CGPME Bretagne), Manuel Hamel (CGPME 68), JP Molia (FNECI)

Faire des recommandations sur les termes utilisées et difficiles appréhendables par les consommateurs.

Rapport d'étape en avril.

- ✓ Plan national d'adaptation au réchauffement climatique :
 - Santé, eau, biodiversité : JD Caillet (CGPME 33) et Pierre AUDIFFREN (CICF)
 - Agriculture, forêt, énergie : Etienne de Vanssay (CGPME 75) et Manuel Hamel (CGPME 68)
 - Financement et gouvernance : Valérie Font-Guillermet et Christian Romaneix (CICF)

La prochaine réunion de la CEDD est fixée au mercredi 5 mai 2010 à 14h30 à la CGPME.